

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 10 septembre 2018 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette
Monsieur Serge Paquin
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Madame Danie Blais

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) : Aucune

Le greffier, Pierre-Luc Gignac, agit comme secrétaire. Monsieur Sylvain Germain, directeur général est également présent.

RÉSOLUTION : 2018-09-364 Ouverture de la séance

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu d'ouvrir la séance du 10 septembre 2018. Il est 19 h 00.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-365 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les sujets suivants:

- Félicitations aux organisateurs d'Expo Donnacona;
- Félicitations au personnel de la Ville qui a contribué au succès d'Expo Donnacona.

Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

Rapport du maire et des membres du conseil sur les activités municipales du mois d'août 2018

Le maire et les membres du conseil font état des activités municipales du mois d'août 2018 ainsi que des rencontres et comités auxquels ils ont participé.

**RÉSOLUTION : 2018-09-366 Autorisation du paiement des comptes du
mois d'août 2018**

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes du mois d'août 2018 qui se détaillent comme suit:

Service de la dette :	0,00 \$
Service de la paie :	234 240,68 \$
Dépenses incompressibles :	976 435,95 \$
Comptes à payer et prélèvements automatiques :	58 469,81 \$
Total :	1 269 146,44 \$

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-09-367 Entraide incendie - Affectation du surplus
non autrement affecté de la Ville**

CONSIDÉRANT l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf;

CONSIDÉRANT l'incendie survenue le 25 juillet 2018 au 132, rue Notre-Dame à Donnacona;

CONSIDÉRANT le total des factures de la Ville de Pont-Rouge et de la Ville de Cap-Santé d'un montant total de 5937,15 \$ sans taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense n'était pas prévue au budget 2018 de la Ville et qu'il s'avère donc nécessaire d'affecter cette dernière au surplus non autrement affecté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

D'autoriser le paiement des factures de la Ville de Pont-Rouge et de la Ville de Cap-Santé d'un montant total de 5937,15 \$ sans taxes applicables pour l'entraide incendie;

D'autoriser cette dépense à même le surplus non autrement affecté de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-09-368 Acceptation des procès-verbaux des
séances ordinaires du conseil tenues les 13
et 27 août 2018**

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance de manière à dispenser le greffier de la lecture du document;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danie Blais

Et il est résolu d'approuver les procès-verbaux des séances ordinaires du conseil tenues les 13 et 27 août 2018.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-09-369 Acquisition des lots 3 508 939 et 3 508 941
du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT les discussions entre la Ville et monsieur Daniel Tanguay pour l'acquisition des lots 3 508 939 et 3 508 941 du cadastre du Québec afin d'aménager un placotoir au centre-ville;

CONSIDÉRANT le projet d'acte d'acquisition préparé par Me Annie Dion, notaire, joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

D'autoriser l'acquisition des lots 3 508 939 et 3 508 941 du cadastre du Québec de monsieur Daniel Tanguay pour la somme de 10 000 \$ à laquelle s'ajoutent les taxes applicables;

D'autoriser monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, et Me Pierre-Luc Gignac, greffier, à signer au nom de la Ville l'acte d'acquisition préparé par Me Annie Dion, notaire.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION : 2018-09-370 Adoption du Règlement numéro V-572
déterminant les modalités de publication
des avis publics**

CONSIDÉRANT QUE l'article 345.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité de déterminer les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de déterminer les modalités de publication des avis publics;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 27 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 27 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'adopter le Règlement numéro V-572 déterminant les modalités de publication des avis publics.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-371 **Adoption du Règlement numéro RMU-2016-04 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de permettre le stationnement de nuit hivernal à l'intérieur de la zone centre-ville en l'absence d'opération de déneigement ainsi qu'effectuer certaines autres modifications**

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil le 13 juin 2016 du règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de modifier ce règlement et plus particulièrement l'annexe 5.3 du chapitre 5 relatif au stationnement afin de permettre le stationnement de nuit hivernal à l'intérieur de la zone centre-ville en l'absence d'opération de déneigement;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère également nécessaire d'effectuer certaines autres modifications mineures au chapitre 5 sur le stationnement du règlement RMU-2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil du 27 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de ce règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 27 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE le greffier a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu d'adopter le Règlement numéro RMU-2016-04 modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin de permettre le stationnement de nuit hivernal à l'intérieur de la zone centre-ville en l'absence d'opération de déneigement ainsi qu'effectuer certaines autres modifications.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-372 **Mandat à Morency société d'avocats pour représenter la Ville devant la Commission d'accès à l'information du Québec dans le cadre d'une demande de révision**

CONSIDÉRANT QU'une demande de révision d'une décision de la Ville dans le cadre du traitement d'une demande d'accès à des documents en application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* a été déposée à la Commission d'accès à l'information (CAI);

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire de mandater un bureau d'avocats pour représenter la Ville dans ce dossier (Dossier n° 1018068-J);

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Serge Paquin

Et il est résolu

De mandater la firme Morency société d'avocats pour représenter la Ville devant la Commission d'accès à l'information pour le dossier n° 1018068-J.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-373 Travaux de réfection de surface d'une portion de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à des travaux de réfection de surface d'une portion de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi d'une aide financière de 40 000 \$ du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité peut, en vertu du paragraphe 1° de l'article 2 de la *Loi sur les travaux municipaux*, ordonner des travaux de construction par résolution lorsqu'elle pourvoit à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux en utilisant une partie non autrement affectée de son fonds général;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

Que le conseil est autorisé à faire effectuer les travaux de réfection de surface d'une partie de la rue Notre-Dame;

D'autoriser le conseil à dépenser la somme de 56 332,50 \$ incluant les frais et les taxes nettes afin de pourvoir au paiement du coût de ces travaux;

Que le conseil approprié la somme de 56 332,50 \$ au fonds général de la Ville afin d'acquitter le coût de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-374 Octroi du contrat des travaux de réfection de surface d'une portion de la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à des travaux de réfection de surface d'une partie de la rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Ville afin de procéder à ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues pour ce projet se détaillent comme suit:

Soumissionnaire	Soumission (incluant les taxes)
Pavage Ray Desrochers inc.	59 384,59 \$
Construction & Pavage Portneuf inc.	65 657,34 \$
Nasco inc.	73 331,06 \$
Pavco inc.	76 218,66 \$
Pavage UCP inc.	77 930,14 \$

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de monsieur Martin Paré, directeur des services techniques, d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Pavage Ray Desrochers inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Il est résolu d'octroyer le contrat de réfection de surface d'une portion de la rue Notre-Dame à l'entreprise Pavage Ray Desrochers inc. suivant les conditions stipulées aux plans et devis préparés pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-375 Aide financière - Club social de la Ville de Donnacona - Financement d'une partie de ses activités

CONSIDÉRANT la demande du Club social de la Ville de Donnacona pour financer une partie de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de verser une aide financière de 3500,00 \$ au Club social de la Ville de Donnacona pour financer une partie de ses activités;

D'autoriser une dépense de 3500,00 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-376 Aide financière - Comité de parrainage d'une famille syrienne - Contribution aux services de base

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-08-314 par laquelle le conseil municipal appuyait le « Comité de parrainage d'une famille syrienne »;

CONSIDÉRANT QUE le comité a atteint son objectif;

CONSIDÉRANT QUE le comité demande à la ville une contribution financière afin de contribuer aux services de base;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu de verser une aide financière de 500 \$ au « Comité de parrainage d'une famille syrienne » pour contribuer aux services de base;

D'autoriser une dépense de 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

RÉSOLUTION : 2018-09-377 Félicitations aux organisateurs d'Expo Donnacona

CONSIDÉRANT la tenue d'Expo Donnacona du 6 au 9 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu de féliciter monsieur Simon Langlois et monsieur Nelson Langlois pour l'organisation ainsi que pour le succès remporté par l'édition 2018 d'Expo Donnacona.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2018-09-378 Félicitations au personnel de la Ville qui a contribué au succès d'Expo Donnacona

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la tenue d'Expo Donnacona, plusieurs employés de la Ville et plus particulièrement du service des loisirs et de la culture ont travaillé afin que l'événement soit un succès;

CONSIDÉRANT le travail effectué par madame Patricia Métivier pour la préparation et l'animation du kiosque de la Ville;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de féliciter l'ensemble du personnel de la Ville qui a contribué au succès d'Expo Donnacona ainsi qu'à la préparation et à l'animation du kiosque.

Adoptée à l'unanimité

Liste de la correspondance - août 2018

Dépôt de la liste de la correspondance du mois d'août 2018.

Dépôt de la liste des personnes embauchées par le directeur du service des loisirs et de la culture conformément au règlement numéro V-558

Conformément à l'article 6 du règlement numéro V-558 concernant la délégation au directeur du service des loisirs et de la culture du pouvoir de procéder à l'embauche de certains postes à temps partiel ou temporaire pour les besoins du service des loisirs et de la culture, le greffier dépose la liste des personnes embauchées soumise par le directeur du service des loisirs et de la culture.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Candidat	Poste	Rémunération
Ariane Robitaille	Surveillant participation libre	12,08 \$

RÉSOLUTION : 2018-09-379 Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé,
maire
Président de l'assemblée

Pierre-Luc Gignac, greffier
Secrétaire